



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Service Santé et Social

SSS/17-743-3 du 29/05/2017

**APPEL A CANDIDATURES D'UN CONSEILLER PEDAGOGIQUE/CHARGE DE MISSION A TEMPS
COMPLET AUPRES DE LA CONSEILLERE TECHNIQUE DE REGION ACADEMIQUE ASH -
MISSION POUR LES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Conseiller technique de région académique ASH - Mme MALLURET - tel : 04 42 95 29 46

Un poste de conseiller pédagogique / chargé de mission pour la scolarisation des élèves à besoins particuliers est à pourvoir pour la rentrée 2017.

Les professeurs du 1^{er} ou 2nd degré intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe.

Les candidatures, lettre de motivation et curriculum vitae, doivent parvenir à Anne MALLURET, CTRA ASH

ce.ctash@ac-aix-marseille.fr **avant le 13 JUIN 2017.**

PJ : Fiche de poste

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE

Année 2017/2018

	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique/Chargé de mission ASH auprès de la conseillère technique de région académique ASH
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique/chargé de mission ASH est placé sous l'autorité de la conseillère technique de région académique au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
	MISSIONS	<p>Le conseiller pédagogique/chargé de mission contribue à la mise en œuvre et au suivi de la politique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap. Son action s'inscrit dans les 3 axes de la feuille de route académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la continuité des parcours - Renforcer la formation initiale et continue - Organiser la coopération entre les différents acteurs institutionnels <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la scolarisation et renforcer la continuité des parcours des élèves en situation de handicap en impulsant et en accompagnant les actions favorisant l'accès à l'emploi et l'accès au supérieur ➤ Contribuer à la mise en œuvre des plans académiques de formation en développant les actions inter-degrés et pluri-catégorielles ➤ Intervenir en qualité de formateur dans différentes actions de formation ➤ Participer à la coordination et l'animation des réseaux académiques ➤ Initier l'élaboration des outils nécessaires au fonctionnement des différents dispositifs ➤ Développer les projets en coopération avec les différents partenaires ➤ Repérer les innovations pédagogiques pour l'école inclusive et participer à leur valorisation et leur diffusion notamment en alimentant le site ASH
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant ➤ Disposer de bonnes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap, des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées ➤ Être capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles ➤ Savoir développer une ingénierie de formation et des méthodologies de projet ➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'Education nationale) ➤ Maîtriser l'environnement numérique ➤ Être capable de travailler en équipe ➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer et de qualités relationnelles ➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra prioritairement être titulaire d'un CAFIPEMF ou CAFFA ainsi que d'un CAPA-SH (ou CAEI ou CAPSAIS) ou 2 CA-SH. Les personnels n'étant pas possession de ces certifications peuvent faire acte de candidature en s'engageant à se présenter aux certifications requises.
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire la première année puis à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier : lettre de motivation et curriculum vitae avant le 13 JUIN 2017 A ce.ctash@ac-aix-marseille.fr
	CONTACT	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29